

Avis voté en plénière du 9 juillet 2014

Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Aujourd'hui, peut-être plus que d'habitude, nous mesurons l'importance de notre présence dans cette assemblée, nous les jeunes générations, actuelles et à venir, qui devons composer avec un environnement dégradé et des ressources raréfiées ; nous qui devons nous adapter aux conséquences d'un dérèglement climatique désormais avéré. Nous nous réjouissons que le gouvernement nous demande de participer à l'élaboration du nouveau modèle énergétique français et de notre politique nationale de transition énergétique et nous pensons qu'il est primordial que les organisations de jeunesse puissent prendre une part active à cette concertation.

Ce projet de loi est une première étape historique pour la transition de notre modèle de production et de consommation. Nous réaffirmons l'importance d'avoir des objectifs chiffrés encadrant le mix énergétique, notamment en réduisant la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 et la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025. Nous ne craignons pas une sobriété, estimée par certains « insoutenable ». Nous pensons, au contraire, que cette sobriété peut être la source d'évolutions très positives pour notre société et nous regrettons le peu de place qui lui est faite dans le projet de loi. Tout comme le développement d'énergies alternatives au nucléaire, la sobriété et l'efficacité énergétique sont sources d'emploi. Les travaux que débute la section du travail et de l'emploi permettront de confirmer cette dynamique.

L'avis regrette la faiblesse de la dimension de mobilisation dans un projet de loi qui se veut pourtant « de mobilisation et d'action ». Nous nous associons à ce regret. La transition est une politique publique qui requiert la participation du plus grand nombre. Or, il n'y aura pas d'adhésion au projet national de transition sans un effort de pédagogie et d'information ; c'est la triste leçon que nous pouvons tirer des débats autour de la taxe poids lourd. Le travail de pédagogie peut être fait en de multiples occasions, par exemple, nous pouvons profiter de la rénovation énergétique des bâtiments pour sensibiliser les habitants à la gestion de l'énergie.

Notre groupe déplore l'absence des enjeux d'éducation et de formation dans le projet de loi. L'éducation pour tous, tout au long de la vie, est pourtant un levier essentiel pour accompagner le changement. Une transition des compétences est nécessaire car ce sont les manières d'agir des organisations et de leurs responsables qu'il est nécessaire de faire évoluer. L'avis demande ainsi que soit réalisé un bilan des formations initiales et continues existantes et qu'à partir de ce bilan soient repensés l'offre et le contenu des formations en fonction des besoins induits par la transition écologique et énergétique. Nous pensons également qu'il faut proposer à tous les jeunes en formation, dans le primaire, le secondaire et le supérieur, des parcours communs et obligatoires sur

le développement durable pour une connaissance globale et indifférenciée des enjeux majeurs de notre société, en articulation avec des modules spécifiques selon les filières.

Nous rejoignons également le constat relatif au manque d'ambition des engagements nécessaires pour la recherche et l'innovation.

Enfin, sur les transports, dont on connaît le poids dans la consommation d'énergie et la production de gaz à effets de serre, l'avis invite le projet de loi à adopter une vision beaucoup plus large de la question. Il intègre des enjeux tels que l'intermodalité, le changement des comportements, la modification des circuits de production et de consommation ou encore la lutte contre l'étalement urbain. Nous nous réjouissons de cette approche qui est le reflet des travaux menés au sein de notre assemblée.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse vote en faveur de l'avis et souhaite exprimer son inquiétude au regard des récents arbitrages budgétaires qui réduisent le budget des ministères de l'écologie et de la recherche.